

Inquiétude sur la formation à l'informatique des enseignants de collège

17 juin 2024

Le nouveau programme de technologie en collège¹ doit être enseigné en classe de 5^e à partir de la prochaine rentrée, en septembre 2024. Ce programme s'affiche comme un « renforcement de la pensée informatique » (préambule du programme du cycle 4). Il comporte indéniablement une partie conséquente de science informatique, articulée autour « des quatre piliers structurant la science informatique : les données [...], les algorithmes, les langages, la machine ». La Société Informatique de France (SIF) salue l'effort de structuration observé dans ce programme.

La SIF constate cependant que ce programme sera dispensé par des enseignants de technologie. Si la technologie est une discipline parente de l'informatique, elles restent deux sciences bien différentes, ce qui se traduit d'ailleurs par le fait que les concours de recrutement dans l'enseignement secondaire (CAPES et agrégation) sont spécifiques. Il est donc étonnant de ne pas s'appuyer sur des spécialistes de la science informatique pour enseigner l'informatique.

Ce programme ambitieux doit, selon la SIF, être dispensé par des enseignants formés à la discipline, avec des compétences solides et qui s'appuient sur un socle commun de connaissances académiques. La SIF rappelle l'effort conséquent fourni par le monde académique en 2019, lors de la création de la spécialité NSI (Numérique et Sciences Informatiques) : de nombreuses universités avaient alors proposé le Diplôme Inter-Universitaire « Enseigner l'informatique au lycée » aux futurs enseignants de NSI, souvent des professeurs de lycée en mathématiques, physique ou technologie, avec un programme national de formation². Dispensé par des universitaires informaticiens, ce programme avait garanti une formation solide et commune aux futurs enseignants de NSI.

La SIF appelle, de la même façon, à proposer aux enseignants de technologie en collège une formation universitaire adaptée au nouveau programme de collège.

¹ Nouveau programme de technologie en collège : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel802_annexe.pdf

² Programme national du DIU EIL : <https://sourcesup.renater.fr/www/diu-eil/>

L'enseignement de l'informatique dans l'Éducation nationale vu par la SIF

La Société Informatique de France rappelle ses constats et positions concernant l'informatique dans l'Éducation nationale.

- tous les élèves doivent bénéficier d'un enseignement en informatique leur permettant de comprendre les principes fondamentaux de la discipline, afin de pouvoir grandir dans un monde numérique dont ils maîtrisent les enjeux,
- les élèves qui souhaitent s'orienter vers des métiers relevant directement du numérique, ou bien nécessitant de fortes compétences dans ce domaine, doivent avoir accès, dès le collège, à un enseignement de qualité sur tout le territoire national,
- les enseignants d'informatique doivent recevoir une formation, initiale et continue, de qualité et spécifique à la discipline informatique,
- un tiers des lycées d'enseignement général ne proposent pas la spécialité NSI (Numérique et Sciences Informatiques), ce qui crée de fortes inégalités territoriales, et NSI n'a été suivie que par 4,7% des élèves en 2022-2023,
- le faible déploiement de NSI s'accompagne de fortes inégalités de genre, avec 15,2% de filles dans cette spécialité en 2022-2023,
- la SIF souhaite le développement de la spécialité NSI dans tous les lycées, avec une promotion de la discipline auprès des jeunes filles, et une politique de recrutement des enseignants à la hauteur des enjeux.

À propos de la société informatique de France (SIF)

Créée en 2012 et reconnue d'utilité publique, la SIF a vocation à rassembler toutes celles et ceux pour qui faire progresser l'informatique est un métier ou une passion, qu'ils soient issus du monde académique ou socio-économique. Elle vise en particulier à :

- Animer sa communauté scientifique et technique ;
- Contribuer à la culture des citoyennes et citoyens ;
- Accompagner l'enseignement de la discipline du primaire au supérieur ;
- Participer aux débats de société en lien avec l'informatique.

Les actions de la SIF accompagnent le développement de la communauté informatique pour que sa diversité reflète enfin celle de la société, en termes de genre et de milieu social.

Contacts presse de la SIF

Président : Yves Bertrand, president@societe-informatique-de-france.fr

Vice-Présidente Enseignement : Isabelle Debled-Rennesson, vp-enseignement@societe-informatique-de-france.fr

Coordnatrice communication : Sylvie Alayrangués, sylvie.alayrangues@societe-informatique-de-france.fr